

COMMUNE DE CHANCÉ 35680

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le **lundi 20 septembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean LEBOUC, Maire

Etaient présents: Mesdames LE PORT Christiane, CORMAND Evelyne, NAUDOT Stéphanie
Messieurs RENAULT Emmanuel, BOUTRUCHE Joseph, HERVAGAULT Alain, RIOU Michel, François CHAUMETTE

Absent Excusé: Monsieur ROSSARD Jean-Louis donne procuration à M. LEBOUC Jean

Absent non excusé: /

Date de convocation: 14 septembre 2010

Nombre de membres

- En exercice: 10
- Présents: 9
- Votants: 10

M. RENAULT Emmanuel a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: RÉFORME TERRITORIALE - POSITIONNEMENT DE CHANCÉ AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHÂTEAUGIRON

Suite au débat sur l'évolution des contours géographiques des structures intercommunales dû à la réforme des collectivités locales et à l'éventualité d'un accroissement de territoire de Rennes Métropole, monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de préciser leur souhait dans le cadre de cette réforme.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal expriment à l'unanimité leur volonté de rester au sein de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron.

(enregistré Préfecture le)

OBJET: TRAVAUX CHEMIN DU MESNIL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux au Mesnil.

Afin de faciliter l'accès à ce lieu-dit, monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une acquisition de terrain va être nécessaire pour permettre l'élargissement de la voie ainsi que des travaux de voirie.

Un devis a été demandé à l'entreprise PIGEON TP pour l'aménagement du chemin du Mesnil, avec un coût estimatif de 8429,41 €TTC.

Un devis a également été demandé à cette même entreprise pour la réalisation d'un point à temps au chemin du Mesnil, avec un coût estimatif de 1200€HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité:

- Donnent leur accord pour entreprendre les travaux.
- Définissent le prix d'achat du terrain sur la base de 0.50 € le mètre carré appartenant à M. CHEVALIER Pierrick et Melle DUVAL Valérie et acceptent de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire afférents à cette acquisition.
- Acceptent les devis et autorisent à monsieur le Maire à commander les travaux.

(enregistré Préfecture le)

OBJET: RAPPORT 2009 DU SMICTOM

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel 2009 du SMICTOM du sud-est de l'Ille et Vilaine sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver ce rapport.

(enregistré Préfecture le)

OBJET: QUESTIONS DIVERSES

Suite à l'intervention de M. MALLET Yves, concernant l'animation du cyberespace, le conseil municipal lui renouvelle sa confiance et donne son accord pour continuer sa mission au sein de la commune et en collaboration avec la CCPC.

Le conseil municipal a évoqué la question de la suppression de l'arrêt de car bourg de Chancé sur la ligne de Châteaugiron fin juin 2012 et a émis le vœu de convoquer les familles concernées lors d'une prochaine réunion et de tout mettre en œuvre pour obtenir une réponse positive du conseil général et de l'éducation nationale.

Monsieur le Maire clos la séance à 21h00.